



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

SÉNAT

N° 014

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

UNION – DISCIPLINE – TRAVAIL

Le Sénateur

Le magazine d'information du Sénat de Côte d'Ivoire



Juin 2026

Le succès de la politique de décentralisation repose sur une responsabilité partagée. Elle implique l'engagement de l'État, la mobilisation des Collectivités territoriales, les compétences des ressources humaines, la participation du secteur privé, l'appui des partenaires au développement et l'implication active des citoyens.

Madame Kandia CAMARA

REPRÉSENTATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : LE SÉNAT ENGAGÉ POUR UNE DÉCENTRALISATION EFFECTIVE





RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



SÉNAT

SOM MAIRE

EDITORIAL

- Le développement local au cœur des priorités du Sénat

6-7

SYMPOSIUM INTERNATIONAL SUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

8-21

- Décentralisation : un symposium international pour accélérer le processus
- Symposium international sur les Collectivités territoriales : des échanges de haut niveau face aux enjeux de la décentralisation
- 9 recommandations pour booster la décentralisation en Côte d'Ivoire
- Ils/elles ont dit ...



DOSSIER : RÉUNION DU RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES DE L'APF À YAMOOUSSOUKRO

22-27

- La capitale ivoirienne accueille la réunion intersessionnelle du Réseau des femmes parlementaires de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie
- Promotion des droits des femmes : la Présidente Kandia CAMARA partage les acquis de la Côte d'Ivoire



UNE INSTITUTION, DES FEMMES ET DES HOMMES

28-33

- Les Sénateurs membres des organisations interparlementaires

AU FIL DE LA SESSION

34-39

- Une première session ordinaire 2026 sous le sceau de la consolidation institutionnelle
- 17 projets de loi adoptés au cours de la première session ordinaire 2026
- Quelques Séances en images

DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE ACTIVE

42-53

- les missions de la Présidente du Sénat à l'extérieur
 - Association des Sénats d'Afrique : Après un bilan largement positif, la Présidente Kandia CAMARA passe la main au Président Mohamed Ould ERRACHID du Maroc
 - 152^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire : la Présidente du Sénat porte la voix de la Côte d'Ivoire à Istanbul
 - Renforcement des relations ivoiro-turques : Les Présidents des deux chambres du Parlement ivoirien reçus en audience par leur homologue turc
 - La Présidente du Sénat en visite au Conseil communal de Tanger, au Maroc
- Audiences de la Présidente du Sénat
 - Renforcement de la coopération parlementaire ivoiro-tunisienne : la Présidente du Sénat échange avec son homologue tunisien
 - Côte d'Ivoire - République Démocratique du Congo : des échanges fraternels entre les Présidents des Sénats ivoirien et congolais
 - 152^{ème} Assemblée de l'UIP : la Présidente Kandia CAMARA échange avec son homologue algérien

ACTIVITÉS À LA LOUPE

- FEMUA 18 : la Présidente Kandia CAMARA aux côtés d'un événement majeur du continent
- Une délégation du Sénat à la 17^e Conférence des Présidents d'Assemblées et de Sections de la Région Afrique de l'APF
- MASA 2026 : la Présidente du Sénat salue un succès culturel, économique et diplomatique
- Ouverture du SILA 2026 : Madame Kandia CAMARA aux côtés du Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA
- 60^{ème} promotion de l'Ecole Nationale d'Administration : la Présidente du Sénat exhorte les futurs administrateurs à l'excellence
- Politique énergétique nationale : un atelier institutionnel de haut niveau organisé à l'intention des Sénateurs
- 32^{ème} Assemblée régionale Afrique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) : une délégation du Sénat présente aux travaux

54-62

EDITO



Par **TOURÉ Ousmane Samassi**,
Secrétaire Général du Sénat

LE DÉVELOPPEMENT LOCAL AU CŒUR DES PRIORITÉS DU SÉNAT

Dans une Côte d'Ivoire résolument engagée sur la voie du développement, la question de l'effectivité de la décentralisation s'impose aujourd'hui comme l'un des piliers essentiels de la cohésion nationale, de la justice territoriale et de la prospérité durable. C'est dans cette dynamique que le Sénat de Côte d'Ivoire affirme, avec constance et détermination, sa volonté de faire des Collectivités territoriales de véritables moteurs de transformation économique et sociale.

L'organisation à Yamoussoukro du Symposium international sur les Collectivités territoriales autour du thème : « Accélérer la décentralisation pour un développement local effectif » traduit cette ambition forte portée par la Chambre haute du Parlement ivoirien. À travers cette initiative, le Sénat réaffirme sa vocation constitutionnelle de représentation des Collectivités territoriales et son engagement à rapprocher davantage l'action publique des populations.

Comme l'a souligné la Présidente du Sénat, Madame Kandia CAMARA, à l'ouverture de ce symposium, le développement harmonieux de la Nation ne peut se concevoir sans des territoires forts, dynamiques et capables de répondre efficacement aux attentes des citoyens. En inscrivant la représentation des Collectivités territoriales dans l'architecture institutionnelle ivoirienne, le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, a fait le choix stratégique d'une gouvernance plus inclusive, fondée sur la valorisation des réalités locales et la participation des territoires à l'élaboration des politiques publiques.

Depuis plusieurs années, la Chambre haute du Parlement ivoirien multiplie les initiatives en faveur du renforcement de la gouvernance territoriale. L'Agenda 2030 du Sénat sur les Collectivités territoriales est une véritable feuille de route qui vise à bâtir une Côte d'Ivoire fortement décentralisée, où les Collectivités disposent des moyens institutionnels, humains et financiers nécessaires à leur développement.

Cette vision s'inscrit en parfaite cohérence avec les ambitions nationales portées par les Plans Nationaux de Développement et la prospective Côte d'Ivoire 2040. Elle repose sur une conviction simple mais fondamentale : le développement durable du pays passera nécessairement par la vitalité de ses territoires.

Cependant, les défis restent nombreux. Plus de vingt ans après l'adoption de la loi portant transfert de compétences de l'État aux Collectivités territoriales, plusieurs obstacles freinent encore l'effectivité de la décentralisation. Insuffisance des ressources financières, faibles capacités techniques et administratives, complexité du partage des compétences ou encore besoin de professionnalisation des acteurs locaux demeurent des préoccupations majeures.

Au-delà des constats, le Symposium a ouvert surtout des perspectives. Les réflexions engagées sur le financement du développement local, les partenariats public-privé, la coopération décentralisée, la gouvernance territoriale ou encore le leadership féminin témoignent d'une volonté commune de construire des Collectivités plus performantes, plus autonomes et davantage tournées vers les résultats.

En plaçant les Collectivités territoriales au cœur du débat national, le Sénat contribue ainsi à consolider les bases d'une Côte d'Ivoire plus équilibrée, plus solidaire et plus prospère. Une Côte d'Ivoire où chaque région, chaque commune et chaque territoire devient un espace d'innovation, de création de richesses et d'espérance pour les populations.





SYMPOSIUM INTERNATIONAL SUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

SÉNAT

DÉCENTRALISATION : UN SYMPOSIUM INTERNATIONAL POUR ACCELERER LE PROCESSUS



Les officiels sur la table de séance debout pour l'hymne national

Le Sénat de Côte d'Ivoire a organisé, du 26 au 28 mars 2026 à Yamoussoukro, un Symposium international sur les Collectivités territoriales autour du thème : « Accélérer la décentralisation pour un développement local effectif ». Cette rencontre de haut niveau a réuni autorités gouvernementales, élus locaux, experts nationaux et internationaux ainsi que plusieurs partenaires institutionnels afin de réfléchir aux défis et perspectives de la gouvernance territoriale en Côte d'Ivoire.

Pendant trois jours, la Fondation Félix Houphouët-Boigny pour la Recherche de la Paix de Yamoussoukro a accueilli les travaux du Symposium international sur les Collectivités territoriales, initié par le Sénat de Côte d'Ivoire dans le cadre de sa mission constitutionnelle de représentation des Collectivités territoriales.

Placée sous le Haut Patronage du Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, cette importante rencontre visait à approfondir la réflexion sur l'application effective de la loi portant transfert et répartition des compétences de l'État aux Collectivités

territoriales, conformément à l'article 174 de la Constitution ivoirienne.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par la présence du Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense, Monsieur Téné Birahima OUATTARA, représentant le Premier Ministre, du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, le Général Vagondo DIOMANDÉ, ainsi que de plusieurs hautes personnalités politiques, administratives et diplomatiques.

Dans son intervention, le Général Vagondo DIOMANDÉ a indiqué que la décentralisation constitue un choix stratégique destiné à

rapprocher l'action publique des citoyens et à réduire les disparités territoriales. Il a également évoqué les réformes engagées

pour moderniser les Collectivités territoriales et renforcer la gouvernance locale.



Une vue de la salle

La Présidente du Sénat, Madame Kandia CAMARA, a rappelé, quant à elle, l'engagement de la Chambre haute du Parlement en faveur du renforcement de la gouvernance territoriale et du développement local. Elle a souligné que ce Symposium s'inscrivait dans la continuité des initiatives engagées par le Sénat en faveur des Collectivités décentralisées.

A son tour, le Vice-Premier Ministre Téné Birahima OUATTARA a souligné que ce symposium traduisait l'importance accordée par le Président de la République à la gouvernance territoriale et au rôle des

Collectivités locales dans le développement de la Côte d'Ivoire. Il a rappelé que la création du Sénat visait à renforcer la représentativité des territoires et une gouvernance plus inclusive.

Les travaux ont permis de mettre en lumière les avancées enregistrées dans le processus de décentralisation, mais également les défis persistants liés au financement des Collectivités territoriales, à l'autonomie locale, au renforcement des capacités administratives et à la clarification des compétences transférées.



Photo d'ensemble à l'issue de la cérémonie d'ouverture

SYMPOSIUM INTERNATIONAL SUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES : DES ÉCHANGES DE HAUT NIVEAU FACE AUX ENJEUX DE LA DÉCENTRALISATION

Les travaux du Symposium international sur les Collectivités territoriales se sont articulés autour de sept panels consacrés aux grands enjeux de la gouvernance territoriale, notamment le transfert des compétences, le financement des Collectivités territoriales, le statut des élus locaux, la coopération entre Collectivités ainsi que le leadership féminin.

Un panel inaugural consacré à l'état de la décentralisation

Les travaux du Symposium international sur les Collectivités territoriales ont débuté par un panel inaugural qui a porté sur le thème : « État de la décentralisation en Côte d'Ivoire ». Ce panel a permis d'analyser les avancées, les défis et les perspectives de la gouvernance locale.

Les échanges ont notamment mis en lumière le rôle des Conseils régionaux dans la mise en œuvre de la décentralisation,

particulièrement en matière de transfert de compétences, de mobilisation des ressources et de gouvernance territoriale. Les discussions ont également souligné la place centrale des communes, en tant que Collectivités de proximité répondant aux préoccupations des populations. Le panel s'est enrichi d'une approche comparative à travers le partage de l'expérience tunisienne en matière de gouvernance des Collectivités territoriales.



Les intervenants du panel inaugural

Le transfert des compétences au cœur des réflexions

Le panel dédié au thème « L'état des lieux du transfert de compétences et des ressources : bilan et perspectives » a permis de dresser un diagnostic de la mise en œuvre du transfert de compétences et de ressources de l'État vers les Collectivités territoriales, pilier essentiel de la politique de décentralisation.

Les échanges se sont articulés autour de trois axes majeurs : l'analyse des conclusions de la mission d'évaluation du Sénat sur le transfert des compétences, l'identification des principaux blocages freinant l'effectivité du processus ainsi que les pistes d'amélioration, et enfin le partage des résultats de l'étude relative aux collèges de proximité dans le cadre de la politique de décentralisation.



Les intervenants
du panel 1

Le défi du financement des Collectivités territoriales

Le financement des Collectivités territoriales a constitué un autre point majeur des travaux à travers ce panel, mettant en lumière le défi de la mobilisation et de la gestion des ressources nécessaires au plein exercice des compétences transférées aux Collectivités territoriales.

Les échanges autour du thème : « Le financement des Collectivités territoriales : vers un modèle plus efficace et équitable » ont permis d'analyser les mécanismes actuels de financement, d'en identifier les limites et d'explorer des pistes de réformes en vue de renforcer l'autonomie financière des Collectivités et de promouvoir une meilleure équité entre les territoires.



Les intervenants
du panel 2

Vers un meilleur statut des élus locaux et des personnels des Collectivités territoriales

Portant sur le thème : « Le statut des élus locaux et des personnels des Collectivités : enjeux et réformes nécessaires », ce panel a mis en évidence la nécessité de renforcer le cadre juridique, administratif et social des élus locaux et des personnels des Collectivités territoriales, afin d'assurer un fonctionnement plus efficace de la gouvernance locale.

Les participants ont souligné l'urgence d'engager des réformes adaptées aux exigences de la décentralisation et aux attentes des populations. En définitive, le panel a permis de dégager plusieurs pistes de réflexion en faveur d'un statut plus clair, plus équitable et valorisant pour les acteurs des Collectivités territoriales.



Les intervenants du panel 3

La coopération territoriale comme levier de développement

Portant sur le thème : « La coopération entre Collectivités territoriales : une nouvelle dynamique pour le développement local », ce panel a mis en lumière le rôle stratégique de la coopération entre territoires face aux enjeux de la mondialisation et à la nécessité d'une action publique locale plus performante. Les échanges ont souligné que le réseautage des Collectivités, au niveau national comme international, constitue un levier

important pour relever les défis communs, améliorer la gestion des ressources et renforcer l'attractivité des territoires.

Les discussions se sont articulées autour de trois axes majeurs : la mutualisation des ressources et des compétences, le développement de partenariats interterritoriaux et le renforcement de la compétitivité des territoires.



Les intervenants du panel 4

L'accompagnement du Sénat dans le processus de décentralisation

Le panel consacré au rôle du Sénat dans le processus de décentralisation, autour du thème : « Les missions du Sénat dans l'accompagnement de la décentralisation : actions et perspectives », a mis en lumière la place stratégique de la Chambre haute dans la consolidation de la gouvernance locale en Côte d'Ivoire.

Les échanges ont permis de souligner les actions déjà engagées par le Sénat en faveur des Collectivités territoriales, tout en mettant en exergue plusieurs pistes d'amélioration visant à renforcer son rôle d'interface entre l'État et les Collectivités locales.



Les intervenants du panel 5

Un plaidoyer en faveur du leadership féminin local

Le panel du Symposium sur le thème : « Leadership féminin et développement des Collectivités territoriales » a permis de dégager des perspectives en faveur d'une gouvernance locale plus équilibrée, dans laquelle le leadership féminin apparaît comme un facteur important de transformation sociale et de développement durable.

Les échanges ont souligné qu'une gouvernance inclusive, juste et représentative constitue un levier essentiel pour un développement durable des territoires. Les participants ont également examiné la contribution des femmes aux processus décisionnels locaux, en relevant à la fois les avancées enregistrées et les défis persistants.



Les intervenantes du panel 6

9 RECOMMANDATIONS POUR BOOSTER LA DÉCENTRALISATION EN CÔTE D'IVOIRE



Discours de clôture de Madame la Présidente du Sénat

Au terme de trois jours de réflexions et d'échanges à Yamoussoukro, les participants au Symposium international sur les Collectivités territoriales, organisé du 26 au 28 mars 2026 par le Sénat de Côte d'Ivoire, ont formulé plusieurs recommandations destinées à renforcer l'efficacité de la politique de décentralisation et à améliorer la gouvernance territoriale.



Madame Kandia CAMARA, Présidente du Symposium (au centre), Professeur Valy SIDIBÉ, Président du Comité Scientifique (à gauche) et Monsieur TOURÉ Ousmane Samassi, Président du Comité d'organisation (à droite)

À l'issue des travaux, neuf (9) recommandations ont été adoptées :

1	Révision de la loi n°2003-208 du 7 juillet 2003 portant transfert et répartition des compétences de l'État aux Collectivités territoriales
2	Révision de la loi n°2020-885 du 21 octobre 2020 portant régime financier des Collectivités territoriales et des Districts autonomes
3	Application de la Directive UEMOA n°01/2011/CM portant régime financier des Collectivités recommandant l'allocation de 20 % des ressources publiques à la décentralisation
4	Institutionnalisation du statut de l'Élu local
5	Création d'une fonction publique territoriale
6	Suppression du contrôle à priori de la tutelle
7	Création d'un fonds public territorial
8	Promotion du leadership féminin local
9	Mise en place d'un cadre organique de concertation Sénat - Ministères sectoriels - Collectivités territoriales

En définitive, la Présidente du Sénat, Madame Kandia CAMARA, a réaffirmé l'engagement du Sénat à assurer le suivi des recommandations issues du Symposium afin de contribuer à une gouvernance territoriale plus performante, au service du développement harmonieux des territoires et du bien-être des populations.



Photo d'ensemble des officiels présents à la clôture du Symposium

ILS/ELLES ONT DIT ...

« La création du Sénat, qui consacre l'instauration du bicamérisme dans notre pays depuis 2016, procède de la volonté du Président Alassane OUATTARA de renforcer la représentativité des territoires dans la vie institutionnelle et dans le processus de décision nationale. (...) Une démocratie moderne et équilibrée doit être à même de prendre en compte les réalités et aspirations de l'ensemble de ses territoires ».



Monsieur Téné Birahima OUATTARA,
Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense,
Président du Conseil régional du Tchologo

« Le succès de la politique de décentralisation repose sur une responsabilité partagée. Elle implique l'engagement de l'État, la mobilisation des Collectivités territoriales, les compétences des ressources humaines des Collectivités territoriales, la participation du secteur privé, l'appui des partenaires au développement et l'implication active des citoyens, car en définitive, la force d'une nation se mesure aussi à la capacité de ses territoires à créer de la richesse, à apporter l'innovation et à améliorer concrètement la vie des citoyens ».



Madame Kandia CAMARA,
Présidente du Sénat de Côte d'Ivoire,
Maire de la Commune d'Abobo

« Aucune décentralisation ne peut être pleinement effective sans une autonomie financière réelle. C'est pourquoi le gouvernement s'attèle à revoir les mécanismes de transfert des ressources afin de les rendre plus équitables, afin de les rendre tout aussi prévisibles, à renforcer aussi la transparence et traçabilité des flux financiers, à encourager la mobilisation des ressources propres des Collectivités mais aussi à promouvoir des instruments innovants, notamment des partenariats public-privé. Il s'agit en définitive de garantir aux Collectivités territoriales les moyens d'exercer pleinement les compétences qui leur sont confiées ».



Général Vagondo DIOMANDÉ,
Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

« En consacrant des journées de réflexion à la décentralisation, vous posez, Madame la Présidente du Sénat, les jalons d'un débat essentiel pour la structuration et le développement harmonieux de nos territoires. Je me réjouis, Madame la Présidente, qu'il vous ait plu d'associer à ces échanges l'ensemble des Collectivités territoriales, traduisant ainsi une vision inclusive et réaliste de la réflexion engagée ».



Docteur Eugène AKA AOUÉLÉ,
Président du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel et Président du Conseil Régional du Sud-Comoé,
Président de l'Association des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI)

« Même si nous constatons des avancées, nous devons aussi avoir le courage de reconnaître qu'à l'ère de la Grande Côte d'Ivoire, il nous faut aller plus loin afin de bâtir de grandes Collectivités et des institutions territoriales fortes et dynamiques.

Nous avons besoin d'un véritable coup d'accélérateur. La décentralisation n'est pas une simple réforme administrative ; c'est une réforme de gouvernance, une réforme de développement et de proximité entre l'État et les citoyens ».



Madame Anne Désirée OULOTO LAMIZANA,
Ministre d'État, Ministre de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration,
Présidente du Conseil Régional du Cavally

« On perd de vue bien souvent la question de l'autonomie. L'autonomie, ce n'est pas un État qui vous donne de l'argent et vous êtes autonome par rapport à ça. Le prérequis, c'est de savoir mobiliser les ressources et, en vertu des ressources que vous mobilisez, savoir vous affranchir de certains principes administratifs qui vous donnent la possibilité d'aller plus loin dans l'exécution de vos projets ».



Monsieur Moussa SANOGO,
Ministre de l'Urbanisme, du Logement et du Cadre de vie,
Maire de la commune de Touba

« Ce qu'on souhaite, c'est d'avoir des compétences plus clairement définies, d'avoir des ressources plus importantes, d'avoir une coordination entre l'État et nous plus efficace, et d'avoir plus d'autonomie.

C'est à ce prix que nous allons faire de nos régions de véritables moteurs du développement inclusif, équilibré et durable que notre pays souhaite. Parce que notre action doit être une action qui impacte positivement la vie quotidienne de nos populations ».



Monsieur Bruno Nabagné KONÉ,
Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières,
Président du Conseil Régional de la Bagoué.

« Le transfert des compétences et des ressources aux Collectivités territoriales est une obligation qui s'impose à l'État central. Car les Collectivités territoriales, démembrements de l'État, jouissent de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

Il n'est plus question de recenser les compétences à transférer ni de disserter sur celles-ci, mais de rendre effectif leur transfert et d'en accélérer le processus, car le premier forum du Sénat avec les Collectivités territoriales, tenu les 17 et 18 février 2020, l'a déjà accompli sous la première législature ».



Professeur Vally SIDIBÉ,
Sénateur, Président de la Commission des Affaires Générales, Institutionnelles et des Collectivités territoriales, Président du comité scientifique du symposium

« La Côte d'Ivoire a donné son accord de principe sur le fait que dans l'espace UEMOA, 20 % du budget général soit consacré aux Collectivités territoriales. Nous en sommes encore loin (...) Nous pouvons faire plus. Et les ressources existent. (...) Mais maintenant, si nous faisons le choix d'un autre type de décentralisation, en ce moment, il appartiendra aux Collectivités de pouvoir trouver les ressources nécessaires, de pouvoir avoir accès aux marchés financiers sans avoir peur de jouer sur la politique d'endettement du pays ».



Monsieur Albert François AMICHIA,
Maire de la commune de Treichville

« Les Collectivités locales, en l'état actuel des choses, peuvent se financer. Nous avons mis en place un système qui fonctionne et qui leur permet de lever des fonds sur le marché des capitaux pour financer le développement structurant donc le développement des infrastructures lucratives, sans passer par le budget qui leur est assigné par l'État. Alors, comment nous le faisons ? Nous passons par la bourse régionale et nous créons ce qu'on appelle un véhicule qui va lever des fonds pour la Collectivité locale afin d'investir dans un projet lucratif. Les revenus de ce projet vont rembourser l'emprunt contracté sur le marché des capitaux. C'est ce qu'on appelle les obligations projets ».



Monsieur Stanislas ZÉZÉ,
Président du Conseil d'Administration de Bloomfield Investment

« L'expérience tunisienne met en évidence un principe essentiel : la décentralisation ne se limite pas à un transfert de compétences ; elle implique une transformation plus profonde. Elle suppose de considérer le territoire comme un véritable acteur du développement. Le Conseil national des Régions et des Districts s'inscrit pleinement dans cette dynamique en rapprochant la décision publique du citoyen et en donnant une place réelle aux territoires dans la construction des politiques publiques ».



Monsieur Imed CHETTAOUI,
Parlementaire tunisien

« On assistait à la signature de beaucoup de conventions de partenariats, de conventions de jumelage qui ne sont pas suivies d'effets. Ce n'est pas le fait seulement du Maroc ou de la Côte d'Ivoire, c'est un phénomène qu'on peut trouver par ailleurs au niveau international. Donc, on a pensé à créer un fonds destiné à financer ce rapprochement entre Collectivités territoriales. (...) Ce rapprochement n'intègre pas seulement la commune. Il fait appel à toutes les forces vives de la commune : les universitaires, la société civile, le privé, les établissements publics et tous ceux qui détiennent un savoir-faire au niveau du territoire ».



Monsieur Abdelouahhad EL JABRI,
Gouverneur chargé de la Coopération
et de la Documentation à la Direction Générale
des Collectivités territoriales du Maroc

« Nous constatons un déséquilibre entre les compétences transférées et les ressources disponibles. À ce titre, une étude conjointe réalisée par l'ALGA (l'Académie Africaine des Collectivités Locales) avec l'accompagnement des Cités et Gouvernements Locaux Unis section Afrique (CGLU Afrique) (...) montre que sur 100 francs de ressources transférables aux Collectivités, à peine 17 % sont effectivement mis à la disposition des Collectivités territoriales. Cette situation se traduit donc par une insuffisance des moyens financiers, une faible prévisibilité des ressources financières, une insuffisance des ressources humaines tant en qualité qu'en effectif, ainsi qu'une dépendance accrue vis-à-vis de l'État central ».



Monsieur Jules LELLA-KONAN,
Directeur Exécutif de l'Association
des Régions et Districts de Côte d'Ivoire
(ARDCI)



**RÉUNION
DU RÉSEAU
DES FEMMES
PARLEMENTAIRES
DE L'APF À
YAMOOUSSOUKRO**

LA CAPITALE IVOIRIENNE ACCUEILLE LA RÉUNION INTERSESSIONNELLE DU RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE



Une vue de la salle lors de l'ouverture de la réunion intersessionnelle du Réseau des Femmes parlementaires de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF)

La Côte d'Ivoire a accueilli, les 22 et 23 avril 2026 à Yamoussoukro, la réunion intersessionnelle du Réseau des Femmes parlementaires de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF). Durant deux jours de travaux, des femmes parlementaires francophones se sont réunies sous la présidence de Madame Kandia CAMARA, Présidente du Sénat ivoirien, et de Madame Lydienne EPOUBÉ, Vice-Présidente du Réseau des Femmes parlementaires de l'APF.

Ce rendez-vous international a réuni des femmes parlementaires issues de dix-neuf (19) sections, ainsi que leurs homologues ivoiriennes, autour d'échanges d'expériences, de bonnes pratiques et d'initiatives innovantes visant à renforcer l'impact des actions parlementaires en faveur des droits des femmes et des enfants.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par la présence de plusieurs hautes personnalités, notamment Madame Maimouna KONÉ, épouse de Monsieur Tiémoko Meyliet KONÉ, Vice-Président de la République, représentant la Première Dame Madame Dominique OUATTARA, Madame Nassénéba TOURÉ, Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, Madame Annie Michelle MOUANGA, Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Protection sociale et de la Formation professionnelle de la République centrafricaine, ainsi que des membres du corps diplomatique et de la société civile.

Prenant la parole au nom de la Présidente du Réseau des Femmes parlementaires de l'APF, Madame Lydienne EPOUBÉ a salué l'engagement des autorités ivoiriennes, en particulier celui de Madame Kandia CAMARA, tout en rappelant les actions menées pour renforcer la place des femmes dans les institutions. Elle a également souligné les défis persistants liés à la sous-représentation des femmes, aux inégalités et aux violences faites aux femmes en politique.



Une vue de la salle

Dans son allocution, Madame Kandia CAMARA a salué le choix porté sur la Côte d'Ivoire pour accueillir cette rencontre consacrée à la promotion des droits des femmes et au renforcement du leadership féminin dans l'espace francophone. Elle a insisté sur la nécessité de renforcer l'action parlementaire face aux défis liés aux inégalités de genre, au sexisme et à la traite des personnes, tout en appelant les femmes parlementaires à poursuivre leur engagement en faveur de sociétés plus justes et inclusives. La Présidente du Sénat a également rendu hommage à Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA et à Madame Dominique OUATTARA pour leur engagement constant en faveur de la promotion et de l'autonomisation des femmes.

Créé en 2002 par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), le Réseau des Femmes parlementaires a pour mission de renforcer la participation des femmes à la vie publique dans l'espace francophone. Il œuvre à valoriser leur rôle au sein des parlements et des instances internationales, à encourager les échanges d'expériences et la solidarité, tout en contribuant activement à la promotion des droits des femmes et des enfants.



Photo d'ensemble à l'issue de la cérémonie d'ouverture

PROMOTION DES DROITS DES FEMMES : LA PRÉSIDENTE KANDIA CAMARA PARTAGE LES ACQUIS DE LA CÔTE D'IVOIRE



Une vue de la salle des travaux

Réuni à Yamoussoukro dans le cadre de sa réunion intersessionnelle, le Réseau des Femmes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) a examiné un ordre du jour dense, marqué notamment par la présentation du rapport d'activités (juillet 2025 - mars 2026), l'étude de projets de résolutions sur la lutte contre la traite des personnes, ainsi que des communications sur des enjeux tels que le sexisme hostile et paternaliste.

Les travaux ont porté sur le suivi des engagements internationaux en matière d'égalité de genre, les recommandations liées à l'Agenda « Femmes, paix et sécurité », ainsi que sur l'état des législations nationales en faveur des droits des femmes.

Partageant l'expérience de la Côte d'Ivoire, Madame Kandia CAMARA a mis en avant les progrès significatifs réalisés ces dernières années, portés par une volonté politique affirmée au plus haut niveau de l'État. Elle a rappelé que la Constitution du 8 novembre 2016 consacre le principe d'égalité entre tous les citoyens et que plusieurs réformes majeures ont été adoptées, notamment sur l'accès équitable au foncier, l'égalité dans le mariage, la scolarisation obligatoire, ainsi que la loi sur le quota de 30 % de femmes dans les assemblées élues.

La Présidente du Sénat ivoirien a également évoqué les dispositifs de lutte contre les violences basées sur le genre, les centres d'accueil pour les victimes et les campagnes de sensibilisation à l'échelle nationale. Sur le plan économique, elle a cité le Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI), initié par la Première Dame, Madame Dominique OUATTARA, qui contribue à l'autonomisation des femmes.

Elle a par ailleurs souligné les avancées de la participation féminine en politique, dans l'administration, l'éducation, la justice et les forces de défense, tout en reconnaissant les défis persistants, notamment les inégalités d'accès à l'éducation, les mariages précoces et les pesanteurs socioculturelles.

Réaffirmant l'engagement du Sénat ivoirien, elle a plaidé pour le renforcement du leadership féminin à travers des initiatives innovantes, dont une académie territoriale de la gouvernance inclusive, et souhaité que le Réseau demeure un espace de solidarité et de soutien entre femmes.


Au terme des travaux, les participantes ont réaffirmé leur volonté de mutualiser leurs expériences et de renforcer un cadre francophone de référence en matière de législation sensible au genre. Elles ont également insisté sur le rôle central des parlements dans la promotion de la paix, du développement durable et de l'égalité des chances.

Madame Lydienne EPOUBÉ, Vice-présidente du Réseau des Femmes parlementaires de l'APF, a exprimé sa gratitude à Madame Kandia CAMARA pour l'accueil et la qualité de l'organisation, ayant permis des échanges fructueux et constructifs.



(De gauche à droite) Madame BAFLAN Laure Épouse DONWAHI, Sénatrice et membre du Réseau des Femmes Parlementaires de l'APF, Madame Kandia CAMARA, Présidente du Sénat, Madame Lydienne EPOUBÉ, Vice-présidente du Réseau des Femmes parlementaires de l'APF et Mme Isabelle KEMPENEERS, Coordonnatrice auprès de l'APF.





UNE INSTITUTION, DES FEMMES ET DES HOMMES

LES SÉNATEURS MEMBRES DES ORGANISATIONS INTERPARLEMENTAIRES

ASSOCIATION DES SÉNATS D'AFRIQUE



Madame Kandia CAMARA
(Présidente du Sénat)
Présidente d'honneur

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE (APF)



Madame BAFLAN Laure
épouse **DONWAHI**
Membre du Réseau
des Femmes Parlementaires



Madame DIBY
N'Goran Béatrice
Membre du Réseau
des Jeunes Parlementaires



Monsieur MELEDJE
Aboud Hilaire
Membre du Réseau de Lutte
Contre les Pandémies



Monsieur KONATÉ Lamine
Membre de la Commission
Politique



Monsieur DAO Losseni
Membre de la Commission
des Affaires Parlementaires



M. BADOH Moussa
Membre de la Commission
des Affaires Economiques
Sociales et Environnementales



Monsieur ABO Kouamé Faustin
Membre de la Commission
de l'Éducation, Culture
et Communication

UNION INTERPARLEMENTAIRE (UIP)



Madame ASSÉKÉ Yaba Adèle
Membre



Monsieur AHIBA Boguié
Membre

PARLEMENT PANAFRICAIN (PAP)



Madame DAO Gabala Mariam
Présidente de la Commission permanente
de l'Égalité en Genre, de la Famille, de la
Jeunesse et des Personnes handicapées



Monsieur KOUADIO Kouakou Bertin
Président de la Commission de
l'Éducation, de la Culture, du Tourisme
et des Ressources Humaines

PARLEMENT DE LA CEDEAO



**Madame FANNY
Moussokoura Chantal**
Présidente du Bureau
des femmes parlementaires



Monsieur MAMADOU Diomandé
2^{ème} Rapporteur de la Commission
Agriculture, Environnement
et Ressources Naturelles

COMITÉ INTERPARLEMENTAIRE DE L'UEMOA (CIP)



Monsieur KOSSONOU Ignace
Membre

UNION PARLEMENTAIRE DE LA COOPÉRATION ISLAMIQUE (UPCI)



**Madame SARRA
Fadika SAKO**
Membre



**Mme Touré Manindja
épouse DIABATE**
Membre

UNION PARLEMENTAIRE AFRICAINE (UPA)



Monsieur ABDOULAYE Tano
Membre



Monsieur DIABY Vassiriki
Membre



Madame DIBY N'Goran Béatrice
Membre

ASSOCIATION DE L'AFRIQUE DE L'OUEST DES COMITÉS DES COMPTES PUBLICS (WAPAAC)



Monsieur CISSÉ Mamadou
Membre



Monsieur SEU Tia
Membre



Monsieur TOURÉ Bourama
Membre

ORGANISATION AFRICAINE DES COMITÉS DES COMPTES PUBLICS (AFROPAC)



Monsieur CISSÉ Mamadou
Membre



Monsieur OUATTARA
Lamine Simon
Membre



Monsieur KONATÉ
Abou Dramane
Membre

SECTION IVOIRIENNE DU RÉSEAU PARLEMENTAIRE DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE ET DU FMI



Madame ZUNON-KIPRÉ Viviane
2^e Vice-Présidente



Monsieur CISSÉ Mamadou
Rapporteur Général



Monsieur BAKARY Ouattara
Trésorier Adjoint

RÉSEAU PARLEMENTAIRE DU MOUVEMENT DES PAYS NON ALIGNÉS



Monsieur KONÉ Boubacar
Membre du Bureau



**Monsieur OPERI
Kokora Alexis**
Commission des Affaires
Politiques



**Monsieur OUATTARA
Lamine Simon**
Commission des Affaires
Economiques



**Monsieur KOUADIO
Kpli Delphin**
Commission des Affaires
Sociales et Humanitaires



**Madame COULIBALY
Yao MADIARA**
Commission sur
la Méthodologie

ASSOCIATION DES SÉNATS, SHOURA ET CONSEILS ÉQUIVALENTS D'AFRIQUE ET DU MONDE ARABE (ASSECAA)



Madame DIABY Makani
Rapporteur du Réseau
des femmes

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE PARITAIRE (UE/ ACP)



Monsieur ODJE Tiakoré
Membre





AU FIL DE LA SESSION

UNE PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE 2026 SOUS LE SCEAU DE LA CONSOLIDATION INSTITUTIONNELLE



Une vue de l'hémicycle

Le Sénat de Côte d'Ivoire a procédé, le mercredi 28 janvier 2026, à l'ouverture de sa première session ordinaire de l'année, à la Fondation Félix Houphouët-Boigny pour la Recherche de la Paix de Yamoussoukro, conformément aux dispositions de l'article 94 nouveau de la Constitution.



La cérémonie d'ouverture de la première session ordinaire, présidée par Madame Kandia CAMARA, Présidente du Sénat, s'est déroulée en présence de plusieurs hautes personnalités, notamment Monsieur Patrick ACHI, Président de l'Assemblée nationale, représentant le Président de la République, ainsi que de Monsieur Imed DERBALI, Président du Conseil national des Régions et des Districts de Tunisie, invité d'honneur de cette session solennelle.

Dans son discours d'orientation, la Présidente du Sénat a rendu un hommage appuyé au Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, pour son soutien constant à l'institution sénatoriale et pour les importantes réformes engagées en faveur de la stabilité politique, du développement économique et du renforcement des institutions de la République.

Madame Kandia CAMARA a également salué la qualité des relations entre le Sénat et l'Assemblée nationale, insistant sur la nécessité de consolider la concertation et la complémentarité entre les deux Chambres afin d'améliorer la qualité de la loi, le contrôle de l'action gouvernementale et l'évaluation des politiques publiques.

La Présidente du Sénat a, par ailleurs, mis en avant le rôle stratégique de la diplomatie parlementaire dans le renforcement de la coopération internationale et du dialogue entre les peuples. Dans cette dynamique, elle a réaffirmé l'engagement du Sénat ivoirien en faveur du dialogue interparlementaire africain et a officiellement invité la Tunisie à rejoindre l'Association des Sénats d'Afrique, créée à Yamoussoukro en octobre 2024.

Abordant les priorités du Sénat pour l'année 2026, Madame Kandia CAMARA a réitéré la volonté de l'institution de poursuivre l'examen rigoureux des textes législatifs et de renforcer davantage la représentation des Collectivités territoriales ainsi que celle des Ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire.

En matière de modernisation institutionnelle, elle a annoncé le renforcement de l'administration parlementaire à travers le lancement du programme de transformation digitale « e-Sénat », destiné à améliorer l'efficacité des services administratifs et du processus législatif.

Enfin, saluant les performances économiques et la stabilité de la Côte d'Ivoire, la Présidente du Sénat, Madame Kandia CAMARA a exhorté les Sénateurs à faire preuve de rigueur, d'intégrité et de solidarité dans l'exercice de leur mandat, afin de contribuer à la consolidation d'une Nation unie, pacifique et résolument tournée vers le progrès.



Photo d'ensemble à l'issue de la cérémonie d'ouverture de la première session ordinaire 2026 du Sénat

DIX-SEPT (17) PROJETS DE LOI ADOPTÉS AU COURS DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE 2026

Tenue du 29 janvier au 19 juin 2026, la première session ordinaire du Sénat a été marquée par l'examen et l'adoption de dix-sept (17) projets de loi relatifs notamment au développement national, au foncier rural, aux filières agricoles, à la protection sociale, à l'économie, à l'énergie, à la santé, ainsi qu'au renforcement de l'intégration régionale et continentale.

17 PROJETS DE LOI ADOPTÉS AU COURS DE LA 1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE 2026

N°	Intitulé	Sort
1	Projet de loi portant Plan National de Développement 2026-2030	Adopté à l'unanimité le 05 mai 2026
2	Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2025-85 du 12 février 2025 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Système d'Information du Foncier Rural de Côte d'Ivoire, en abrégé SIFOR-CI	Adopté à l'unanimité le 05 mai 2026
3	Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2025-86 du 12 février 2025 portant extension des règles relatives à la régulation, au contrôle et au suivi des activités des filières Hévéa et Palmier à Huile aux activités de la filière Coco	Adopté à l'unanimité le 05 mai 2026
4	Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2025-259 du 23 avril 2025 portant extension des règles relatives à la commercialisation du coton et de l'anacarde aux activités de la filière karité	Adopté à l'unanimité le 05 mai 2026
5	Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2025-407 du 18 juin 2025 portant institution de la prime spéciale de retraite en faveur des bénéficiaires des régimes de pensions gérés par l'Institution de Prévoyance Sociale Caisse Générale de Retraite des Agents de l'État	Adopté à l'unanimité le 05 mai 2026
6	Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2025-408 du 18 juin 2025 modifiant la loi n°99-477 du 02 août 1999 portant modification du Code de Prévoyance Sociale, telle que modifiée par l'ordonnance n°2012-03 du 11 janvier 2012 modifiant les articles 22, 50, 95, 149 à 163 et complétant l'article 168	Adopté à l'unanimité le 05 mai 2026
7	Projet de loi modifiant la loi n°2019-576 du 26 Juin 2019 instituant Code de la Construction et de l'Habitat	Adopté à l'unanimité le 18 juin 2026

8	Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits des personnes handicapées en Afrique	Adopté à l'unanimité le 18 juin 2026
9	Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier l'Accord portant création de la Banque Africaine de l'Energie (BAE), signé le 04 juin 2024	Adopté à l'unanimité le 18 juin 2026
10	Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier l'Accord relatif aux services aériens entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Gouvernement de la République Fédérative du Brésil, signé le 13 octobre 2017, à Abidjan	Adopté à l'unanimité le 18 juin 2026
11	Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier l'Accord de services aériens entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Gouvernement de la République d'Angola, signé le 24 juin 2025 à Luanda	Adopté à l'unanimité le 18 juin 2026
12	Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier l'Accord entre le Gouvernement du Sultanat d'Oman relatif aux services aériens, signé le 22 septembre 2025 à Montréal (Canada)	Adopté à l'unanimité le 18 juin 2026
13	Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2025-32 du 15 janvier 2025 déterminant les attributions, l'organisation, la composition et le fonctionnement de l'Autorité de Régulation de la Commande Publique, en abrégé ARCOP	Adopté à l'unanimité le 18 juin 2026
14	Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2025-405 du 18 juin 2025 portant abrogation de l'ordonnance n°2018-643 du 1 ^{er} août 2018 instituant la taxe de soutien au développement de l'activité de raffinage	Adopté à l'unanimité le 18 juin 2026
15	Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2025-260 du 23 avril 2025 relative à la mise en œuvre du démantèlement tarifaire appliqué aux produits non sensibles dans le cadre de l'Accord portant création de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAF)	Adopté à l'unanimité le 18 juin 2026
16	Projet de loi relatif à l'Économie Sociale et Solidaire	Adopté à l'unanimité le 18 juin 2026
17	Projet de loi relatif à la biologie médicale	Adopté à l'unanimité le 18 juin 2026

QUELQUES SÉANCES EN IMAGES



Ouverture de la première session ordinaire 2026 - La Présidente du Sénat ivoirien et son homologue du Conseil national des régions et des districts de Tunisie - **29 janvier 2026**



Séance plénière de ratification des listes des Commissions permanentes et d'approbation du calendrier des travaux couvrant la période du 13 mars au 19 juin 2026 - Présentation des nouveaux Sénateurs nommés - **13 mars 2026**



Monsieur Souleymane DIARRASSOUBA, Ministre du Plan et du Développement, lors de l'examen par la Commission des Affaires Economiques et Financières du projet de loi portant Plan National de Développement (PND) 2026-2030 - **27 avril 2026**



Monsieur Adama KAMARA, Ministre de l'Emploi, de la Protection Sociale et de la Formation Professionnelle, lors de l'examen par la Commission des Affaires Sociales et Culturelles (CASC) de deux (02) projets de loi - **27 avril 2026**



Monsieur Bruno Nabagné KONÉ, Ministre de l'Agriculture, du Développement rural et des Productions vivrières, lors de l'examen par la Commission des Affaires Économiques et Financières de trois (03) projets de loi de ratification d'ordonnances - **30 avril 2026**



Une vue de la salle lors de la séance plénière de délibérations du Sénat sur six (06) projets de loi - **05 mai 2026**



Monsieur Adama COULIBALY, Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget, lors de l'examen par la Commission des Affaires Économiques et Financières (CAEF) de trois projets (03) de loi - **8 juin 2026**



Monsieur Moussa SANOGO, Ministre de l'Urbanisme, du Logement et du Cadre de Vie, lors de l'examen par la Commission de la Recherche, de la Science, de la Technologie et de l'Environnement (CRSTE) d'un (01) projet de loi - **9 juin 2026**




Madame Kaba NIALÉ, Ministre d'État, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, lors de l'examen par la Commission des Relations Extérieures et des Ivoiriens Établis Hors de Côte d'Ivoire (CREIHCI) de cinq (05) projets de loi - **9 juin 2026**



Madame Logboh Myss Belmonde DOGO, Ministre de la Cohésion nationale, de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté, lors de l'examen par la Commission des Affaires Sociales et Culturelles (CASC) d'un (01) projet de loi - **9 juin 2026**



Monsieur Pierre N'Gou DIMBA, Ministre de la Santé, de l'Hygiène publique et de la Couverture Maladie Universelle, lors de l'examen par la Commission des Affaires Sociales et Culturelles (CASC) d'un (01) projet de loi - **9 juin 2026**



DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE ACTIVE

LES MISSIONS DE LA PRÉSIDENTE DU SÉNAT À L'EXTÉRIEUR

Association des Sénats d'Afrique : Après un bilan largement positif, la Présidente Kandia CAMARA passe la main au Président Mohamed Ould ERRACHID du Maroc



Madame Kandia CAMARA, Présidente du Sénat ivoirien, et Monsieur Mohamed Ould ERRACHID, Président de la Chambre des Conseillers du Royaume du Maroc, ont co-présidé la réunion de l'Association des Sénats d'Afrique

La Conférence annuelle de l'Association des Sénats d'Afrique s'est tenue les 8 et 9 avril 2026 à Rabat, au Royaume du Maroc, autour du thème : « La contribution des Chambres hautes des Parlements à la consolidation de la démocratie et à la préservation de la paix en Afrique ».

Cette rencontre continentale a permis aux délégations présentes d'aborder plusieurs questions d'intérêt liées aux enjeux du renforcement de la démocratie sur le continent.

Les travaux de cette conférence annuelle ont été marqués par une réunion à huis clos des Présidentes et Présidents des Chambres hautes des Parlements africains ainsi que des Chefs de délégations, sous la coprésidence de la Présidente du Sénat ivoirien et de son homologue marocain. Cette séance a été l'occasion pour les hauts responsables parlementaires d'échanger sur les orientations stratégiques, la gouvernance et les perspectives d'évolution de l'Association des Sénats d'Afrique.

À l'issue des délibérations, plusieurs décisions structurantes ont été adoptées afin de renforcer l'organisation et le fonctionnement de l'Association.

Ainsi, après un bilan positif à la tête de l'Association des Sénats d'Afrique, Madame Kandia CAMARA, Présidente du Sénat ivoirien, a transmis le flambeau à Monsieur Mohamed Ould ERRACHID, Président de la Chambre des Conseillers du Royaume du Maroc, désormais nouveau Président de l'Association. Madame Kandia CAMARA accède, quant à elle, au statut de Présidente d'Honneur de l'Association.

Par ailleurs, Monsieur TOURÉ Ousmane Samassi, Secrétaire général du Sénat de Côte d'Ivoire, a été désigné Secrétaire général de l'Association.

D'importantes réformes statutaires ont également été adoptées, portant notamment sur les modalités d'adhésion de nouveaux membres, la fixation du mandat du Président à deux ans, ainsi que sur l'organisation administrative et le fonctionnement des sessions, avec l'instauration d'une réunion annuelle et d'une conférence biennale des Présidents.

Il convient de souligner qu'entre octobre 2024 et avril 2026, le nombre de pays membres de l'Association a doublé, passant d'une dizaine à une vingtaine, avec des adhésions provenant de toutes les régions d'Afrique et regroupant des pays arabophones, anglophones, francophones et lusophones. Fruit de l'engagement personnel de Madame la Présidente du Sénat ivoirien et première Présidente de l'Association des Sénats d'Afrique, cette évolution illustre les capacités diplomatiques de la Côte d'Ivoire portées par Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA.



Une vue de la salle de la réunion



Photo d'ensemble des délégations ivoirienne et marocaine

152^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire : la Présidente du Sénat porte la voix de la Côte d'Ivoire à Istanbul



La Présidente du Sénat ivoirien s'est exprimée au nom du Parlement ivoirien

Une délégation du Parlement ivoirien, conduite par les Présidents des deux chambres, Madame Kandia CAMARA, Présidente du Sénat, et Monsieur Patrick ACHI, Président de l'Assemblée nationale, a participé aux travaux de la 152^e Assemblée de l'Union interparlementaire (IUP), tenue du 15 au 17 avril 2026 à Istanbul, en Türkiye.

Les travaux de cette importante rencontre internationale, dédiée au dialogue parlementaire sur les enjeux de paix, de gouvernance et de coopération mondiale, ont enregistré la participation de plusieurs Présidents et représentants de parlements venus du monde entier. La délégation ivoirienne a pris une part active aux activités de cette 152^e Assemblée.

Lors du débat général tenu le jeudi 16 avril 2026, sous le thème : « Cultiver l'espoir, consolider la paix et assurer la justice pour les générations futures », la Présidente du Sénat s'est exprimée au nom du Parlement ivoirien devant l'Assemblée.

Dans son intervention, elle a rappelé le rôle déterminant du Parlement ivoirien dans la consolidation de la stabilité nationale, à travers des réformes législatives

et des mécanismes de réconciliation. Elle a également souligné que la création du Sénat en 2016 a renforcé la gouvernance inclusive, notamment par une meilleure représentation des Collectivités territoriales et de la diaspora.

Appelant à un passage de la réflexion à l'action, elle a articulé son message autour de trois priorités : cultiver l'espoir par une action publique plus proche des citoyens, consolider la paix en réduisant les inégalités et les exclusions, et garantir la justice pour les générations futures à travers l'éducation, la prise en compte des enjeux climatiques et l'encadrement éthique de l'intelligence artificielle.

Elle a également formulé trois recommandations majeures, notamment le renforcement du suivi des engagements internationaux, l'intensification de la coopération interparlementaire pour le financement du développement local, ainsi que l'élaboration d'une charte internationale sur une intelligence artificielle éthique et adaptée aux réalités africaines.

En conclusion, Madame Kandia CAMARA a réaffirmé l'engagement de la Côte d'Ivoire à poursuivre, aux côtés des autres parlements du monde, la construction d'un avenir fondé sur la paix, la justice et l'espérance.

Rappelons que la Présidente du Sénat ivoirien était accompagnée, pour cette rencontre internationale, du Sénateur Alcide Ilahiri DJÉDJÉ, Président de la Commission des Relations Extérieures et des Ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire, ainsi que du Sénateur AHIBA Boguie et de la Sénatrice ASSÉKÉ Yaba Adèle, qui a récemment intégré le Bureau du Réseau des Femmes parlementaires de l'UIP.



Des membres de la délégation ivoirienne



Des membres de la délégation ivoirienne

Renforcement des relations ivoiro-turques : les Présidents des deux chambres du Parlement ivoirien reçus en audience par leur homologue turc



Une vue de la salle de l'audience

En marge de la 152^e Assemblée de l'Union Interparlementaire (UIP), les Présidents des deux Chambres du Parlement ivoirien, Madame Kandia CAMARA et Monsieur Patrick ACHI, ont échangé avec Monsieur Numan KURTULMUŞ, Président de la Grande Assemblée nationale de Türkiye, le jeudi 16 avril 2026, à Istanbul.

S'inscrivant dans une dynamique de coopération interparlementaire, la rencontre de haut niveau entre les trois Présidents de chambres parlementaires a été l'occasion de saluer l'excellence des relations entre la Côte d'Ivoire et la Türkiye, portées par les Chefs d'États des deux pays, Leurs Excellences Alassane OUATTARA et Recep Tayyip ERDOĞAN.

Lors des échanges, Monsieur Numan KURTULMUŞ s'est félicité de la participation effective des deux Présidents du Parlement ivoirien à l'Assemblée de l'UIP en terre turque. Rappelant sa visite en Côte d'Ivoire, dont il garde un bon souvenir, il a souhaité que la dynamique des relations ivoiro-turques se renforce dans plusieurs domaines de l'éducation.

Exprimant sa reconnaissance au Président de la Grande Assemblée nationale de Türkiye pour sa visite au Sénat ivoirien à la tête d'une importante délégation, Madame Kandia CAMARA a réaffirmé la volonté du Parlement ivoirien de développer une coopération étroite

avec le Parlement turc, en vue de consolider davantage les liens entre les deux peuples. Elle a également salué la solidarité active entre les deux nations.

À son tour, Monsieur Patrick ACHI a souligné le renforcement des relations économiques entre la Côte d'Ivoire et la Türkiye, marqué par la présence croissante d'entreprises turques dans les secteurs de la construction et des infrastructures. Il a encouragé un rôle accru des groupes d'amitié parlementaires dans la consolidation de cette coopération entre les deux pays.



(De gauche à Droite) Madame Kandia CAMARA, Présidente du Sénat de Côte d'Ivoire, Monsieur Numan KURTULMUŞ, Président de la Grande Assemblée nationale de Türkiye, Monsieur Patrick ACHI, Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire

La Présidente du Sénat en visite au Conseil communal de Tanger, au Maroc



Madame Kandia CAMARA, Présidente du Sénat ivoirien et Monsieur Mounir LAYMOURI, Maire de la commune et Président de l'Association marocaine des Présidents des Conseils communaux

Présente au Royaume du Maroc à l'occasion de la Conférence annuelle de l'Association des Sénats d'Afrique, Madame Kandia CAMARA s'est rendue, le 10 avril 2026, au Conseil communal de Tanger, à l'invitation de Monsieur Mounir LAYMOURI, Maire de la commune et Président de l'Association marocaine des Présidents des Conseils communaux.

La visite d'amitié et de travail de Madame la Présidente du Sénat ivoirien s'inscrivait dans le prolongement du Symposium international sur les Collectivités territoriales, tenu du 26 au 28 mars 2026 à Yamoussoukro, auquel avait pris part Monsieur Mounir LAYMOURI.

À Tanger, Madame Kandia CAMARA a salué l'engagement du Maroc en faveur d'une gouvernance locale efficace, inclusive et orientée vers les besoins des populations. Soulignant le rôle stratégique des Collectivités territoriales dans le développement inclusif, elle a insisté sur la nécessité de renforcer les synergies entre les territoires africains. A ce titre, elle a exprimé le souhait que cette visite marque une étape importante dans le renforcement de la coopération entre les Collectivités territoriales ivoiriennes et marocaines.

Par ailleurs, Madame la Présidente du Sénat a également mis en lumière l'excellence des relations entre la Côte d'Ivoire et le Royaume du Maroc, sous l'impulsion des Chefs d'État des deux pays.



Photo d'ensemble des délégations ivoirienne et marocaine

LES AUDIENCES DE MADAME LA PRÉSIDENTE DU SÉNAT

Renforcement de la coopération parlementaire ivoiro-tunisienne : la Présidente du Sénat échange avec son homologue tunisien



Madame Kandia CAMARA, Présidente du Sénat ivoirien et Monsieur Imed DERBALI, Président du Conseil national des Régions et des Districts de la République tunisienne

En marge de la cérémonie solennelle d'ouverture de la première session ordinaire de l'année 2026 du Sénat, Madame la Présidente Kandia CAMARA a reçu en audience, le 29 janvier 2026 à Yamoussoukro, Monsieur Imed DERBALI, Président du Conseil national des Régions et des Districts de la République tunisienne, invité d'honneur de cette cérémonie.

Les échanges ont permis de saluer l'excellence des relations entre la Côte d'Ivoire et la Tunisie et de réaffirmer la volonté commune de renforcer la coopération parlementaire entre les deux institutions, notamment à travers le partage d'expériences en matière de développement territorial et la création de groupes d'amitié parlementaires.

Madame Kandia CAMARA a également invité son homologue tunisien à rejoindre l'Association des Sénats d'Afrique, avant que les deux personnalités ne soulignent le rôle des Chambres hautes dans la consolidation de la démocratie, de l'inclusion et du développement durable en Afrique.

Côte d'Ivoire - République Démocratique du Congo : des échanges fraternels entre les Présidents des Sénats ivoirien et congolais



Photo d'ensemble avec au centre Madame Kandia CAMARA, Présidente du Sénat, et à sa droite, Monsieur Jean-Michel Sama LUKONDE KYENGE, Président du Sénat de la République Démocratique du Congo (RDC)

La Présidente du Sénat de Côte d'Ivoire, Madame Kandia CAMARA, a reçu en audience, le jeudi 5 février 2026 à la permanence du Sénat à Abidjan, Monsieur Jean-Michel Sama LUKONDE KYENGE, Président du Sénat de la République Démocratique du Congo (RDC) et Président du Comité exécutif de l'Union parlementaire africaine (UPA).

En séjour en Côte d'Ivoire dans le cadre des activités de l'UPA, Monsieur Jean-Michel Sama LUKONDE KYENGE a rendu visite à la Présidente du Sénat ivoirien. Les échanges ont porté sur le renforcement de la coopération interparlementaire, la perspective d'un protocole d'accord entre les deux Sénats ainsi que la situation sécuritaire à l'Est de la RDC.

Madame Kandia CAMARA a salué cette visite fraternelle et a félicité son hôte pour son élection à la tête de l'UPA. Elle a réaffirmé le soutien du Sénat ivoirien, de l'Association des Sénats d'Afrique, ainsi que la solidarité du peuple ivoirien envers le peuple congolais et les efforts de paix en RDC.

152^{ème} Assemblée de l'UIP : la Présidente Kandia CAMARA échange avec son homologue algérien



Madame Kandia CAMARA, Présidente du Sénat de Côte d'Ivoire, et Monsieur Brahim BOUGALI, Président de l'Assemblée populaire nationale d'Algérie

En marge des travaux de la 152^e Assemblée de l'Union interparlementaire (UIP) à Istanbul, Madame Kandia CAMARA, Présidente du Sénat de Côte d'Ivoire, s'est entretenue avec Monsieur Brahim BOUGALI, Président de l'Assemblée populaire nationale d'Algérie, le 15 avril 2026.

Cette rencontre s'inscrivait dans une dynamique de renforcement des relations fraternelles entre les Parlements ivoirien et algérien, autour des enjeux de paix, de stabilité et de développement en Afrique.

Elle a donné l'occasion aux deux personnalités de saluer l'excellence des relations bilatérales et d'exprimer leur volonté de renforcer davantage la coopération interparlementaire à travers des échanges de visites, le partage d'expériences et le renforcement des capacités institutionnelles.

Les échanges ont également porté sur les défis communs auxquels fait face le continent africain, notamment les questions liées à la sécurité, à la gouvernance et au développement durable, pour lesquelles les deux Présidents de chambres ont souligné l'importance d'une action concertée des institutions parlementaires africaines.



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



SÉNAT





ACTIVITÉS À LA LOUPE

FEMUA 18 : LA PRÉSIDENTE KANDIA CAMARA AUX CÔTÉS D'UN ÉVÉNEMENT MAJEUR DU CONTINENT



Madame Kandia CAMARA, prononçant son discours au FEMUA 18

Organisé du 28 avril au 3 mai 2026 à Abidjan et à Dimbokro autour du thème : « Intelligence artificielle : menace ou opportunité pour l'Afrique ? », le FEMUA 18 a tenu toutes ses promesses, confirmant une fois de plus, la place de ce festival parmi les plus grands rendez-vous culturels du continent africain.

Un parrainage au service de la culture, de la jeunesse et de l'intégration africaine

C'est le 10 février 2026 que Madame la Présidente du Sénat a officiellement accepté de parrainer le FEMUA 18, à l'issue d'une audience accordée au groupe Magic System, conduit par son lead vocal, Monsieur Salif TRAORÉ dit Asalfo, Commissaire général du festival.

À travers ce choix, les organisateurs ont souhaité rendre hommage à Madame Kandia CAMARA, une personnalité dont le parcours inspire de nombreuses générations, notamment par son engagement en faveur du leadership féminin, de l'éducation et de la culture.

En associant son image à cette manifestation d'envergure, la Présidente du Sénat a réaffirmé son soutien aux initiatives porteuses de cohésion sociale, de dialogue et de développement.

Pour elle, le FEMUA est bien plus qu'un festival musical. Il représente un espace de rencontres, de partage et de rapprochement entre les peuples. Cette vision s'inscrit pleinement dans la mission du Sénat, institution représentant les collectivités territoriales et les populations.

Le FEMUA 18, un vecteur de rayonnement et de développement

Par son audience internationale et sa couverture médiatique grandissante, le FEMUA contribue au rayonnement de la Côte d'Ivoire. Chaque édition met en lumière les richesses culturelles du pays, son hospitalité, son potentiel touristique ainsi que son dynamisme économique.

Au-delà de son caractère culturel, le festival contribue au développement économique local en favorisant la création d'opportunités et en participant à l'amélioration des conditions de vie de nombreuses familles.



Photo d'ensemble des officiels au stand du Sénat de Côte d'Ivoire

La reconnaissance des organisateurs

À l'issue de cette 18^e édition couronnée de succès, le groupe Magic System a effectué, le 7 mai 2026, une visite de courtoisie à la Présidente du Sénat afin de lui exprimer sa gratitude pour son accompagnement et son engagement aux côtés du festival.

À cette occasion, la Présidente du Sénat a renouvelé ses félicitations à l'ensemble des organisateurs et salué le professionnalisme avec lequel le festival a été conduit.

Elle a également souligné la dimension panafricaine du FEMUA, devenu au fil des années une plateforme majeure de rencontres et d'échanges entre les peuples africains. Selon elle, cette vocation rejoint la vision du Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, en faveur d'une Afrique plus intégrée, solidaire et résolument tournée vers son développement.



La Présidente du Sénat (au centre) en compagnie des membres du groupe Magic System

UNE DÉLÉGATION DU SÉNAT À LA 17^E CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS D'ASSEMBLÉES ET DE SECTIONS DE LA RÉGION AFRIQUE DE L'APF



Les membres de la délégation ivoirienne présents à la conférence

Le Sénat de Côte d'Ivoire a pris part à la 17^e Conférence des Présidents d'Assemblées et de Sections de la Région Afrique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), tenue du 7 au 9 avril 2026 à Lomé, en République togolaise.

Membres de la délégation ivoirienne conduite par le Président de l'Assemblée nationale, Monsieur Patrick ACHI, les Sénateurs Alcide Ilahiri DJÉDJÉ et Lamine KONATÉ ont participé aux travaux aux côtés des parlementaires francophones du continent.

Placée sous le thème : « Parlements africains et francophones : intensifier les efforts pour la paix, la démocratie et le développement durable », cette rencontre a constitué un cadre d'échanges sur les défis sécuritaires, économiques et sociaux auxquels font face les États africains.

Les travaux ont permis de renforcer la concertation entre les institutions législatives africaines et de promouvoir des réponses concertées aux enjeux contemporains, tout en réaffirmant le rôle des Parlements dans la consolidation de la paix, de la démocratie et du développement durable.

**MASA 2026 :
LA PRÉSIDENTE DU SÉNAT SALUE UN SUCCÈS CULTUREL,
ÉCONOMIQUE ET DIPLOMATIQUE**



Photo d'ensemble des officiels présents à la clôture du MASA 2026

La 14^e édition du Marché des Arts du Spectacle d'Abidjan (MASA) s'est tenue du 11 au 18 avril 2026 au Palais de la Culture de Treichville, autour du thème : « Arts du spectacle en Afrique, outil d'intégration économique et sociale ».

La Présidente du Sénat, Madame Kandia CAMARA, co-marraine de l'événement, a présidé la cérémonie de clôture de ce rendez-vous culturel qui a réuni des acteurs venus de plus de 60 pays. A cette occasion, elle a salué un succès populaire, économique et diplomatique, soulignant que le MASA s'impose comme un levier majeur des industries culturelles et créatives africaines, offrant de réelles opportunités aux artistes et entrepreneurs.

Rendant hommage au Gouvernement, notamment à la Ministre de la Culture et de la Francophonie, Madame Françoise REMARCK, elle a rappelé le rôle stratégique de la culture dans le développement et le rayonnement de la Côte d'Ivoire.

En clôturant cette édition, Madame la Présidente du Sénat a exprimé le souhait de voir le MASA poursuivre son expansion et renforcer son impact sur la promotion de la culture ivoirienne et africaine.

**OUVERTURE DU SILA 2026 :
MADAME KANDIA CAMARA AUX CÔTÉS DU PRÉSIDENT DE LA
RÉPUBLIQUE, SON EXCELLENCE MONSIEUR ALASSANE OUATTARA**



La Présidente du Sénat aux côtés du Chef de l'Etat lors de la visite des stands

La Présidente du Sénat, Madame Kandia CAMARA, a pris part, le mercredi 29 avril 2026, à la cérémonie d'ouverture de la 16^{ème} édition du Salon international du livre d'Abidjan (SILA), tenue au Parc des expositions d'Abidjan, en présence du Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA.

Placée sous le thème « Lire pour bâtir », cette édition, qui s'est déroulée du 29 avril au 2 mai 2026, s'inscrivait dans un cadre majeur de promotion du livre, du savoir et de la transmission des connaissances, en particulier à l'endroit de la jeunesse.

Elle a mis en lumière le rôle central de la lecture dans la formation intellectuelle, le développement personnel et le renforcement des valeurs citoyennes.

La participation du Sénat à cette édition est une illustration de son attachement aux initiatives de promotion de la culture, de l'éducation et du savoir, des leviers essentiels du développement durable de la Côte d'Ivoire.

60^{ÈME} PROMOTION DE L'ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION : LA PRÉSIDENTE DU SÉNAT EXHORTE LES FUTURS ADMINISTRATEURS À L'EXCELLENCE



Photo d'ensemble

Le jeudi 30 avril 2026, l'École Nationale d'Administration (ENA) a procédé à la sortie officielle de sa 60^{ème} promotion, lors d'une cérémonie solennelle placée sous le parrainage de la Présidente du Sénat, Madame Kandia CAMARA.

Baptisée « Souveraineté », la 60^{ème} promotion de l'ENA a célébré sa sortie officielle en présence de plusieurs hautes personnalités de l'administration publique, dont Madame Anne Désirée OULOTO-LAMIZANA, Ministre d'État, Ministre de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration.

Marraine de la cérémonie, la Présidente du Sénat ivoirien a salué les efforts du Gouvernement en matière de réforme et de performance de l'administration publique, avant de féliciter le Directeur général de l'ENA et le corps enseignant pour la qualité de la formation dispensée.

S'adressant aux élèves de la 60^{ème} promotion, elle les a invités à s'inscrire dans la recherche perpétuelle de l'excellence telle que prônée par le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA. Elle a exhorté ces futurs administrateurs à incarner les valeurs de rigueur et d'intégrité, tout en les invitant à se mettre au service de l'intérêt général et du développement national.

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE NATIONALE : UN ATELIER INSTITUTIONNEL DE HAUT NIVEAU ORGANISÉ À L'INTENTION DES SÉNATEURS



Photo d'ensemble des participants

Un atelier institutionnel consacré aux textes sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique s'est tenu les 18 et 19 mai 2026, à Yamoussoukro, à l'intention des Sénateurs membres de la Commission des Affaires Économiques et Financières (CAEF).

Organisé par la Direction générale de l'Énergie, en partenariat avec le PNUD, cet atelier visait à informer les participants sur le cadre réglementaire, les réformes engagées et les perspectives de la transition énergétique en Côte d'Ivoire.

Ce rendez-vous a constitué un espace d'échanges permettant aux Sénateurs de formuler observations et recommandations pour renforcer la mise en œuvre des politiques nationales en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique.

Notons que des Sénateurs d'autres Commissions permanentes ainsi que des membres de l'administration du Sénat ont également pris part aux travaux. La Présidente du Sénat, Madame Kandia CAMARA, y était représentée par Monsieur Mamadou CISSÉ, Président de la CAEF.

**32^{ÈME} ASSEMBLÉE RÉGIONALE AFRIQUE DE L'ASSEMBLÉE
PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE (APF) :
UNE DÉLÉGATION DU SÉNAT PRÉSENTE AUX TRAVAUX**



Photo d'ensemble de la délégation ivoirienne

La 32^{ème} Assemblée régionale Afrique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), organisée par la section sénégalaise, s'est tenue les 18 et 19 mai 2026 à Dakar, au Sénégal.

La Côte d'Ivoire y était représentée par une délégation parlementaire conduite par le Président de l'Assemblée nationale, Monsieur Patrick Jérôme ACHI. Membres de la délégation ivoirienne, les Sénateurs TOURÉ Souleymane, Vice-Président du Sénat, et ABO Kouamé Faustin, Secrétaire du Bureau, ont pris part aux travaux. Ils avaient à leurs côtés Monsieur TOURÉ Ousmane Samassi, Secrétaire général du Sénat.

Cette rencontre a réuni plusieurs pays francophones autour des enjeux géopolitiques, sécuritaires et institutionnels du continent, notamment la paix, la stabilité, la lutte contre le terrorisme et le renforcement de la coopération interparlementaire.

Les travaux ont permis de consolider les relations entre parlements africains et de réaffirmer l'engagement des parlementaires francophones en faveur d'une Afrique plus stable, solidaire et démocratique, à travers l'adoption de recommandations fortes en matière de coopération et de gouvernance.



Site Officiel du Sénat de Côte d'Ivoire



www.senat.ci